

PARLEMENT DE WALLONIE

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DU BUDGET, DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

BULLETIN DES TRAVAUX

Date :	vendredi 12 décembre 2025	Heure :	8h44
Lieu :	Parlement de Wallonie, rue Notre Dame à Namur – Salle Mariette Delahaut (8)		

La Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal se réunit sous la présidence de M. Tzanetatos, Président.

1 ORGANISATION DES TRAVAUX

2 AUDITIONS

3 PROJETS ET PROPOSITIONS

1 Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 411 (2025-2026) N° 1)

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026 (Doc. 412 (2025-2026) N° 1)

Rapporteur : Mme Mauel

La Commission clôture la discussion générale.

Un amendement et un sous-amendement (Doc. 412 (2025-2026) N° 3 et 4) sont déposés.

Votes sur le projet de décret (Doc. 411)

Articles 1er à 4

Les articles 1er à 4 sont adoptés par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 5 à 8

Les articles 5 à 8 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Article 9

L'article 9 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 10

L'article 10 est adopté par 6 voix contre 4.

Articles 11 et 12

Les articles 11 et 12 sont adoptés par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 13

L'article 13 est adopté par 6 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

Votes sur le projet de décret (Doc. 412)

Article 1^{er}

L'article 1^{er} est adopté par 6 voix contre 4.

Article 2

L'article 2 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 3 à 19

Les articles 3 à 19 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Articles 20 à 22

Les articles 20 à 22 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Articles 23 à 29

Les articles 23 à 29 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Articles 30 et 31

Les articles 30 et 31 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Article 32

L'article 32 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 33 à 36

Les articles 33 à 36 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Articles 37 et 38

Les articles 37 et 38 sont adoptés par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 39 à 41

Les articles 39 à 41 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Article 42

L'article 42 est adopté par 6 voix contre 3.

Articles 43 à 45

Les articles 43 à 45 sont adoptés par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 46 et 47

Les articles 46 et 47 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Articles 48 et 49

Les articles 48 et 49 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Article 50

L'article 50 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 51

L'article 51 est adopté par 7 voix contre 3.

Article 52

L'article 52 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 53

L'article 53 est adopté par 7 voix contre 3.

Article 54

L'article 54 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 55

L'article 55 est adopté par 7 voix contre 3.

Article 56

L'article 56 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 57 à 60

Les articles 57 à 60 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Article 61

L'article 61 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 62

L'article 62 est adopté par 6 voix contre 4 et par 5 voix contre 4.

Articles 63 et 64

Les articles 63 et 64 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Articles 65 et 66

Les articles 65 et 66 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Article 67

L'article 67 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 68

L'article 68 est adopté par 7 voix contre 3.

Articles 69 à 77

Les articles 69 à 77 sont adoptés par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 78 et 79

Les articles 78 et 79 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Article 80

L'article 80 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 81

L'article 81 est adopté par 7 voix contre 3.

Articles 82 à 88

Les articles 82 à 88 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Article 89

L'article 89 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 90 à 92

Les articles 90 à 92 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Article 93

L'article 93 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 94

L'article 94 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 95

L'article 95 est adopté par 7 voix contre 3.

Article 96

L'article 96 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 97

L'article 97 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 98 et 99

Les articles 98 et 99 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Articles 100 et 101

Les articles 100 et 101 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Articles 102 à 104

Les articles 102 à 104 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Article 105

L'article 105 est adopté par 7 voix contre 3.

Articles 106 à 108

Les articles 106 à 108 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Articles 109 et 110

Les articles 109 et 110 sont adoptés par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 111

L'article 111 est adopté par 6 voix contre 3.

Article 112

L'article 112 est adopté par 7 voix contre 3.

Articles 113 à 115

Les articles 113 à 115 sont adoptés par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 116

L'article 116 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 117

L'article 117 est adopté par 7 voix contre 3.

Article 118

L'article 118 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 119

L'article 119 est adopté par 6 voix contre 3.

Article 120

L'article 120 est adopté par 7 voix contre 3.

Article 121

L'article 121 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 122

L'article 122 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 123

L'article 123 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 124 et 125

Les articles 124 et 125 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Articles 126 et 127

Les articles 126 et 127 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Article 128

L'article 128 est adopté par 7 voix contre 3.

Article 129

L'article 129 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 130 à 132

Les articles 130 à 132 sont adoptés par 7 voix contre 3.

Article 133

L'article 133 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 134

L'article 134 est adopté par 5 voix contre 4.

Article 135

L'article 135 est adopté par 6 voix contre 4.

Article 136

L'article 136 est adopté par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Articles 137 et 138

Les articles 137 et 138 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Article 139

L'article 139 est adopté par 5 voix contre 4.

Articles 140 et 141

Les articles 140 et 141 sont adoptés par 6 voix contre 3 et 1 abstention.

Article 142

L'article 142 est adopté par 6 voix contre 4.

Le sous-amendement (Doc. 412 (2025-2026) N° 4) déposé par Mmes Morreale, Lambelin et Greco visant à modifier l'amendement (Doc. 412 (2025-2026) N° 3) est rejeté par 6 voix contre 4.

L'amendement (Doc. 412 (2025-2026) N° 3) déposé par Mme De Bue et M. Resinelli visant à insérer un article 142/1 est adopté par 6 voix et 4 abstentions.

Article 143

L'article 143 est adopté par 6 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret ainsi que les tableaux annexés par l'assemblée plénière.

Rapport

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

2 **Projet de décret-programme portant diverses mesures budgétaires (Doc. 408 (2025-2026) N° 1 et 1bis)**

Projet de décret-programme portant diverses mesures budgétaires pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution (Doc. 409 (2025-2026) N° 1)

Rapporteuse : Mme De Bue

Vote sur l'ensemble (Doc. 408)

Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret-programme par l'assemblée plénière.

Vote sur l'ensemble (Doc. 409)

Par 6 voix contre 4, la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal recommande l'adoption du projet de décret-programme par l'assemblée plénière.

Rapport

A l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

4 DEBATS

PARTICIPATION AUX TRAVAUX

Présents

Mme Valérie BLUGE (Art.47.3), Mme Valérie DE BUE, Mme Christine MAUEL, M. Nicolas TZANETATOS
Mme Isabella GRECO, Mme Anne LAMBELIN, Mme Christie MORREALE (Art.47.3)
M. Vincent BLONDEL, M. Loris RESINELLI
Mme Alice BERNARD (Art.47.3)

Assiste(nt) à la réunion

M. Stéphane HAZEE
M. Adrien DOLIMONT, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, de la Recherche et du Bien-être animal

Date de la prochaine réunion : le lundi 5 janvier 2026.

La réunion s'est clôturée à 10h33.